

Guide 2024 pour la réalisation de pertes à des fins fiscales

Commencez tôt et transformez les pertes en économies d'impôts

Les fonds négociés en bourse (FNB) et les fonds d'investissement peuvent être des outils efficaces pour aider les investisseurs à réduire leurs factures d'impôt. La fin de l'année approche et nous proposons des opérations sur des placements moins performants qui aideront les clients à réaliser des économies d'impôt.

Aperçu

- En quoi consiste la réalisation d'une perte fiscale?
- Attention aux « pertes apparentes »
- Points importants à prendre en considération pour la planification de 2024
- Dates importantes à retenir
- Exemple de réalisation d'une perte fiscale

En quoi consiste la réalisation de pertes à des fins fiscales?

- En se départissant de titres présentant des pertes non réalisées, les investisseurs peuvent réduire l'impôt qu'ils auraient autrement dû payer sur les gains en capital qu'ils ont réalisés sur la vente d'autres titres.
- Pour maintenir l'exposition au marché, le produit de la vente de ces titres peut être réinvesti dans différents titres qui offrent des expositions similaires à celles des titres qui ont été vendus.
- Toute perte en capital nette pour l'exercice en cours peut être reportée rétrospectivement jusqu'à trois ans, afin de réduire les gains en capital nets réalisés ces années-là, ou reportés pour compenser les gains en capital des années suivantes.
- La comptabilisation d'une perte en capital à des fins fiscales peut être restreinte dans certaines circonstances, par exemple lorsque le titre (r)acheté est identique au titre vendu à perte. Les investisseurs ne doivent pas racheter des titres identiques dans les 30 jours suivant la vente à perte. Les investisseurs doivent consulter leur conseiller fiscal pour s'assurer qu'aucune restriction quant aux « pertes apparentes » ne s'applique.
- Les pertes fiscales ne se limitent pas aux actions ordinaires; elles peuvent s'appliquer aussi à d'autres instruments financiers du compte de capital, comme les obligations, les actions privilégiées, les FNB et les fonds d'investissement.

Attention aux « pertes apparentes »

- Lorsque deux titres sont considérés comme des « biens identiques¹ », une perte en capital sur la vente de l'un d'eux suivie d'un rachat dans les 30 jours de l'autre serait considérée comme une « perte apparente » aux fins de l'impôt (si l'investisseur détient toujours le titre acheté à la fin de cette période de 30 jours).
- Si les titres en question sont des FNB ou des fonds d'investissement, la meilleure façon d'éviter l'application de cette règle consiste à s'assurer que les deux titres ne reproduisent pas le même indice.

Points importants à prendre en considération pour la planification de 2024

À la suite des changements apportés au taux d'inclusion des gains en capital en vigueur le 25 juin 2024, le calcul des gains/pertes nets en capital est maintenant beaucoup plus nuancé. Plus précisément, comme nous l'expliquons plus en détail dans notre publication intitulée *Planification de fin d'année : la vente à perte à des fins fiscales*, des calculs distincts seront nécessaires pour différencier les gains/pertes nets réalisés avant et après le 25 juin 2024. Bien que la plupart des investisseurs individuels ne devraient pas être touchés, cette complexité pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre d'une stratégie de vente à perte à des fins fiscales, spécifiquement pour les particuliers qui auront réalisé des gains en capital nets supérieurs à 250 000 \$ en 2024, et les investisseurs institutionnels ou fiduciaires². Avant de mettre en œuvre une stratégie de vente à perte à des fins fiscales, veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Pour en savoir plus :
[Planification de fin d'année : la vente à perte à des fins fiscales](#)

L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

Dates importantes à retenir

- **30 décembre 2024** : dernier jour pour vendre un titre au Canada et aux États-Unis dans le but de réaliser une perte fiscale (pour les instruments à date de règlement T+1).

Exemple de réalisation d'une perte fiscale

- Les gains en capital réalisés lors d'opérations antérieures ou résultant de distributions fr gains en capital peuvent être contrebalancés par la vente de titres dont le cours est inférieur au prix de base rajusté d'un investisseur³.
- L'investisseur peut ensuite utiliser le produit de la vente pour acheter un FNB BMO ou un fonds d'investissement, pour maintenir une exposition semblable.
- Les tableaux ci-dessous énumèrent les symboles des actions qui peuvent offrir des occasions de réalisation de pertes à des fins fiscales ainsi que les FNB et les fonds d'investissement qui offrent une exposition à ces actions. Les actions sont incluses en fonction du rendement depuis le début de l'année. Cependant, à des fins fiscales, la perte en capital d'un investisseur sera fondée sur la différence entre le produit de la disposition et le prix de base rajusté.

Occasions de pertes à des fins fiscales liées aux actions⁴

Actions canadiennes

Symbole	Nom	FNB BMO	Symbole	BMO Fonds d'investissement	Code du fonds
MG	Magna	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	ZCN	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BM095144
AQN	Algonquin Power & Utilities Corp.	FINB BMO équilibré services aux collectivités	ZUT	-	-
NTR	Nutrien	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	ZCN	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BM095144
BCE	BCE inc.	FNB BMO canadien de dividendes	ZDV	-	-
RCLB	Rogers Communications	FNB BMO canadien de dividendes	ZDV	-	-
VRN	Veren	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	ZCN	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BM095144
TD	Banque TD	FINB BMO équilibré banques	ZEB	BMO Fonds FNB banques canadiennes	BM095262
NPI	Northland Power	FINB BMO équilibré services aux collectivités	ZUT	-	-
T	Telus Corp.	FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité	ZLB	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BM095772
LSPD	Lightspeed Commerce Inc	FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	ZCN	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BM095144

Source : Bloomberg, 21 octobre 2024. À des fins d'illustration seulement.

- ! Souhaitez-vous sortir du marché boursier et placer vos liquidités en attendant de futures occasions de placement? Considérez le **BMO Fonds du marché monétaire, série FNB (ZMMK)** ou le **BMO Fonds du marché monétaire, série F (BM095142)** comme un instrument où les placer, qui offre liquidité et stabilité.

Actions américaines

Symbole	Nom	FNB BMO	Symbole	BMO Fonds d'investissement	Code du fonds
INTC	Intel	FINB BMO actions du Nasdaq 100	ZDQ	BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100	BM095120
DLTR	Dollar Tree	FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité	ZLU	BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	BM095109
LULU	Lululemon	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	ZUQ	-	-
EL	Estée Lauder	FINB BMO S&P 500	ZSP	BMO Fonds FNB d'actions américaines	BM095722
BA	Boeing	FINB BMO S&P 500	ZSP	BMO Fonds FNB d'actions américaines	BM095722
CVS	CVS Health	FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité	ZLU	BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité	BM095109
NKE	Nike	FINB BMO S&P 500	ZSP	BMO Fonds FNB d'actions américaines	BM095722
AGCO	AGCO	FINB BMO S&P sociétés américaines à moyenne capitalisation	ZMID	-	-
ABDE	Adobe	FINB BMO MSCI américaines de haute qualité	ZUQ	-	-
PFE	Pfizer	FNB BMO américain de dividendes	ZDY	-	-

Source : Bloomberg, 21 octobre 2024. À des fins d'illustration seulement.

Repérez les FNB qui détiennent des placements importants dans les actions que vous détenez au moyen de notre plus récent [Outil de remplacement des actions par des FNB](#).

L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

 | Gestion mondiale d'actifs

¹ Biens identiques : Il s'agit exactement du même titre pour le fonds.

² Source : BMO Gestion privée, [Planification de fin d'année : la vente à perte à des fins fiscales](#), novembre 2024.

³ Prix de base rajusté : Variation de la valeur comptable d'un actif.

⁴ Les FNB/fonds d'investissement cotés en bourse investissent dans les occasions d'actions à perte à des fins fiscales cotées en bourse.

L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Il est préférable, en toutes circonstances, d'obtenir l'avis de professionnels.

Ce document est fourni à titre informatif seulement. L'information qui s'y trouve ne constitue pas une source de conseils fiscaux, juridiques ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction des objectifs de placement de l'investisseur. Il est préférable, en toute circonstance, d'obtenir l'avis de professionnels.

Les points de vue exprimés par l'auteur représentent ces points de vue. Ces opinions peuvent changer sans préavis, à tout moment. Les renseignements fournis dans le présent document ne constituent pas une sollicitation ni une offre relative à l'achat ou à la vente de titres, et ils ne doivent pas non plus être considérés comme des conseils de placement. Le rendement passé n'est pas garant des résultats futurs. Cette communication est fournie à titre informatif seulement.

Tout énoncé qui repose nécessairement sur des événements futurs peut être une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement. Elles comportent des risques, des éléments d'incertitude et des hypothèses. Bien que ces déclarations soient fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne seront pas sensiblement différents des résultats attendus. L'investisseur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Concernant les déclarations prospectives, l'investisseur doit examiner attentivement les éléments de risque décrits dans la version la plus récente du prospectus simplifié.

S&P®, indice composé plafonné S&P/TSX® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), et « TSX » est une marque de commerce de TSX, Inc. Ces marques de commerce ont été octroyées sous licence à S&P Dow Jones Indices LLC et ont fait l'objet d'une sous-licence octroyée à BMO Gestion d'actifs inc. en rapport avec les FNB. S&P Dow Jones LLC, S&P, TSX et leurs filiales respectives ne recommandent pas ces FNB, pas plus qu'elles ne les appuient, n'en vendent les parts ou n'en font la promotion. S&P Dow Jones Indices LLC, S&P, TSX et leurs filiales ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'effectuer des opérations ou un placement dans ce ou ces FNB BMO.

MSCI Inc. (« MSCI ») ne parraine et n'endosse ni les FNB BMO ni les titres de BMO mentionnés dans les présentes, n'en fait pas la promotion et n'assume par ailleurs aucune responsabilité à l'égard de ces FNB BMO ou de ces titres de BMO ou de tout indice sur lequel se fondent ces FNB BMO ou ces titres de BMO. Le prospectus sur les FNB BMO renferme une description plus détaillée des liens limités qu'entretient MSCI avec BMO Gestion d'actifs inc. et les FNB BMO associés.

Nasdaq^{MD} est une marque déposée de Nasdaq, Inc. (qui représente, avec ses sociétés affiliées, les « Sociétés ») utilisée par le gestionnaire en vertu d'une licence. Les Sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité ou le caractère opportun des FNB. Les FNB ne sont ni émis, ni cautionnés, ni vendus, ni promus par les Sociétés. Les Sociétés ne donnent aucune garantie et n'assument aucune responsabilité à l'égard des FNB.

Les placements dans les fonds d'investissement et dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais (s'il y a lieu). Les placements dans les fonds d'investissement peuvent comporter des commissions de suivi. Veuillez lire l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus du fonds d'investissement ou du FNB en question avant d'investir. Les fonds d'investissement et les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les fonds d'investissement BMO ou les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du fonds d'investissement ou du FNB en question. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., qui est une société gestionnaire de fonds d'investissement et de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité distincte de la Banque de Montréal. Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements Inc. exercent leurs activités.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Date de publication : novembre 2024.